REPARTITION DES MILLIEMES
(REPRISE DE LA PROPRIETE)

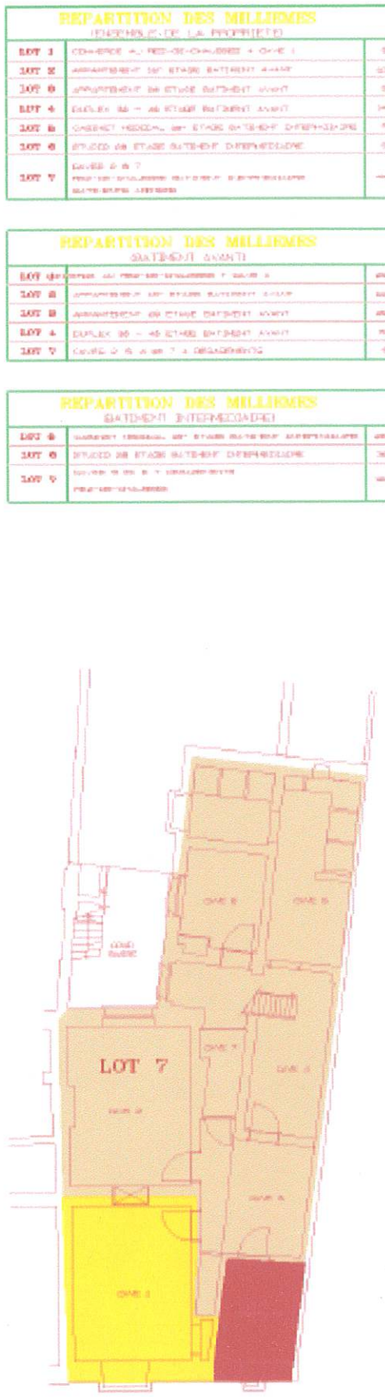
LOT 1	COMMERCE AU REZ-DE-CHAUSSEE + CAVE 1	95/1000
LOT 2	APPARTEMENT 1er ETAGE BATIMENT AVANT	220/1000
LOT 3	APPARTEMENT 2e ETAGE BATIMENT AVANT	95/1000
LOT 4	DUPLEX 3e + 4e ETAGE BATIMENT AVANT	147/1000
LOT 5	CABINET MEDICAL 1er ETAGE BATIMENT INTERMEDIAIRE	87/1000
LOT 6	STUDIO 2e ETAGE BATIMENT INTERMEDIAIRE	65/1000
LOT 7	CAVES 2 & 3 REZ-DE-CHAUSSEE BATIMENT INTERMEDIAIRE BATIMENT AVANT	141/1000

REPARTITION DES MILLIEMES
BATIMENT AVANT

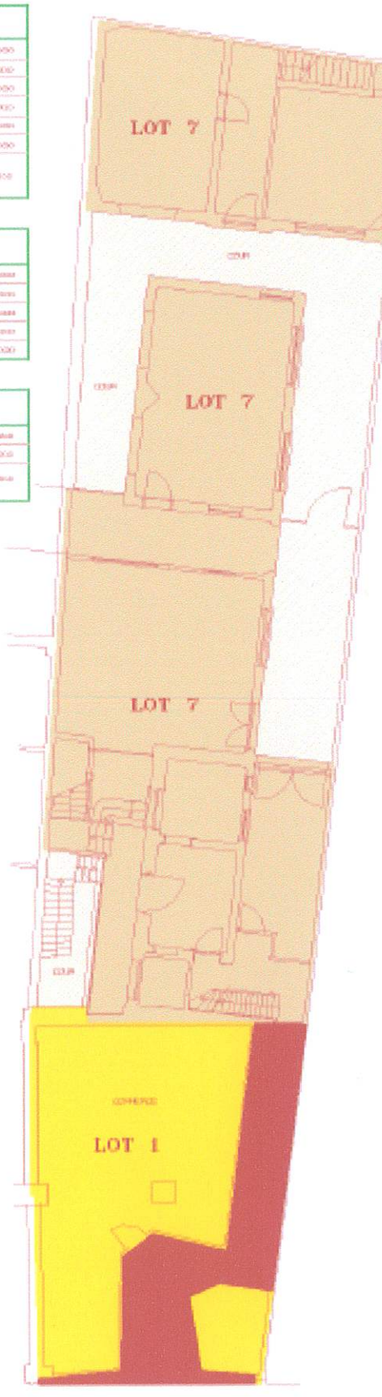
LOT 1	COMMERCE AU REZ-DE-CHAUSSEE + CAVE 1	95/1000
LOT 2	APPARTEMENT 1er ETAGE BATIMENT AVANT	220/1000
LOT 3	APPARTEMENT 2e ETAGE BATIMENT AVANT	95/1000
LOT 4	DUPLEX 3e + 4e ETAGE BATIMENT AVANT	147/1000
LOT 7	CAVES 2 & 3 & 4e ETAGE BATIMENT	141/1000

REPARTITION DES MILLIEMES
BATIMENT INTERMEDIAIRE

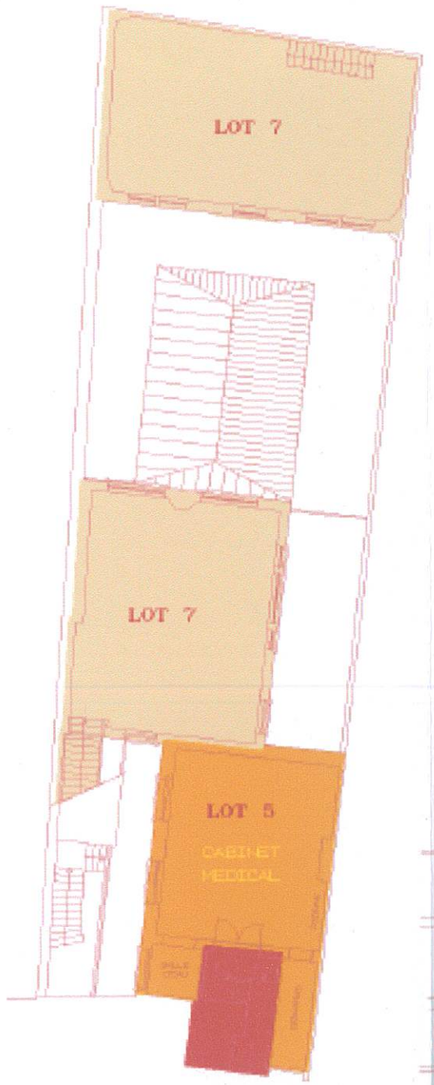
LOT 5	CABINET MEDICAL 1er ETAGE BATIMENT INTERMEDIAIRE	87/1000
LOT 6	STUDIO 2e ETAGE BATIMENT INTERMEDIAIRE	65/1000
LOT 7	CAVES 2 & 3 & 4e ETAGE REZ-DE-CHAUSSEE	141/1000



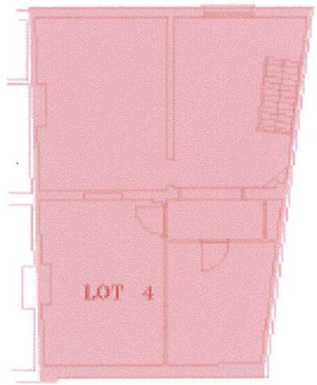
SOUS-SOL



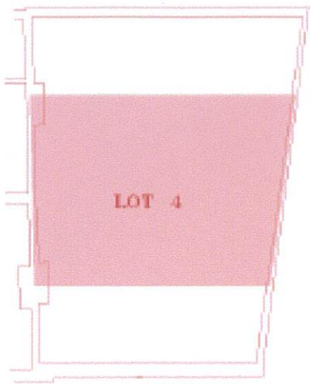
REZ-DE-CHAUSSEE



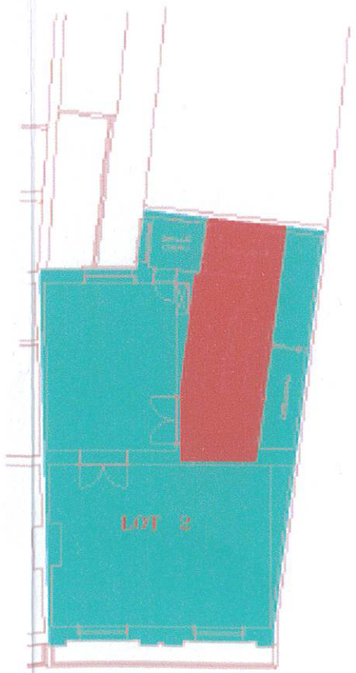
ENTRESOL REZ – 1er



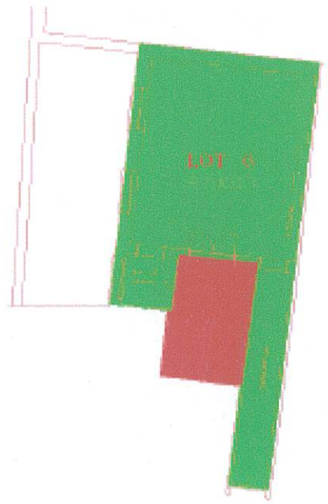
3è ETAGE



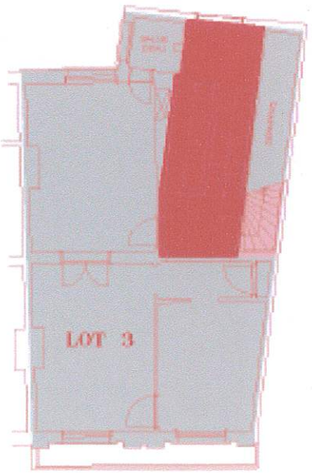
4è ETAGE



1er ETAGE



ENTRESOL
1er – 2è ETAGE



2è ETAGE

Plan levé et dressé par
[illegible]
Avenue Tivernon 75, 1160 BX
1060 BRUXELLES
Tél/Fax 02/660 88 66

COMMUNE D'IXELLES

Propriété
CHAUSSEE DE WAVRE, 99
REPARTITION DES LOCAUX
CALCUL DES MILLIEMES

Echelle 1/100 — Date 16 JUIN 2000

REMARQUE : Ce document a été réalisé sur base des plans existants

REPARTITION DES LOCAUX

2 PARTIES COMMUNES

Les parties communes se composent :
- du sol sur lequel l'immeuble est construit
- au niveau du sous-sol, de la cave commune et des gaines techniques
- au niveau du rez-de-chaussée, du hall d'entrée et des gaines techniques
- au niveau des 1er et 2e étages, de la cage d'escaliers et des gaines techniques
- d'une manière générale de l'ensemble des constructions, éléments de gros œuvre à l'exception des parties privatives, des installations de chauffage et de production des eaux chaudes privatives, de l'ensemble des toitures de l'immeuble et d'une manière générale de tout ce qui sert à l'usage des parties communes

24 PARTIES PRIVATIVES

Les parties privatives se décrivent succinctement :
- LOT 1 : au commerce situé au rez-de-chaussée du bâtiment avant et de la cave 1
- LOT 2 : de l'appartement situé au 1er étage du bâtiment avant
- LOT 3 : de l'appartement situé au 2e étage du bâtiment avant
- LOT 4 : de l'appartement duplex situé aux 3e et 4e étage du bâtiment avant
- LOT 5 : du cabinet médical situé au 1er étage du bâtiment intermédiaire à l'entresol entre le rez-de-chaussée et le 2er étage du bâtiment avant
- LOT 6 : du studio situé au 2e étage du bâtiment intermédiaire à l'entresol entre le 1er et le 2e étage du bâtiment avant
- LOT 7 : des caves 2 & 3 situées au sous-sol du bâtiment avant et intermédiaire des locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment intermédiaire de la cour située à l'arrière du bâtiment avant.
des caves et des emplacements situés à l'arrière de la propriété

SERVITUDES :

- une servitude de passage est créée au rez-de-chaussée du bâtiment intermédiaire sur le LOT 7 pour permettre l'accès au étages du bâtiment avant et du bâtiment intermédiaire
- une servitude de passage est créée au sous-sol du bâtiment avant sur le LOT 7 pour permettre l'accès à la cave commune